



Bulletin Municipal
N° 57 - Juillet 2018

**Nous leur
souhaitons
la bienvenue**



06 95 38 11 87

Depuis quelques semaines, nous accueillons un camion « PIT'ZA » tous les mardis de 17h à 20h30 place Groslin.



Nouvelles chambres d'hôtes dans notre commune à « La Ribambelle » 4, place de l'Eglise. Nous bénéficions donc d'accueil supplémentaire et d'une restauration rapide de plus.

**02 38 05 46 71 ou
06 84 27 22 99**



Offert et distribué par la Municipalité dans tous les foyers de notre Commune

Le Président du Club de boxe récompensé !



Le Maire Claude Pléau a remis à Régis Bastin, Président et moniteur du Club de Boxe Française de Saint-Brissson une lettre de félicitations de la part de la Ministre de la Jeunesse et des Sports, pour le récompenser de son engagement sportif et associatif. En effet, Régis Bastin est Président du Club depuis 13 ans. Il est l'un des pionniers de la boxe française à Saint-Brissson puisqu'il a débuté en 1996 en même temps que la création du Club. Il est également entraîneur de boxe française et de défense personnelle.

Info Village



Mot du Maire

Voilà les beaux jours et la tonte de pelouses. Oui... mais... pas le dimanche les jours fériés (sauf de 10h à midi), (arrêté de mon prédécesseur du 2 septembre 1999 toujours en vigueur). Chacun ayant droit au repos dominical, soyez sympas, pensez à vos voisins respectez cette loi du silence.

Voilà les beaux jours et la pousse des mauvaises herbes sur les trottoirs et dans les caniveaux. L'utilisation des produits phytosanitaires étant interdite, nous n'y suffisons plus... Aidez-nous, aidez-vous à maintenir la commune propre et accueillante : désherbez vos trottoirs et caniveaux. Merci à tous, merci pour tous.

Très cordialement et bonne santé à chacun.

Claude Pléau

Etat Civil



Mariages

Henryck PARIS et Gwladys GODARD
le 2 juin 2018



Naissances

Soren PELLÉ PASDELOUP
Aline GROTTOT
Léïs CARREAU
Florine SIMONDIN

Décès

M. BAILLY Christian, 74 ans
M. COLAS Pierre, 83 ans
Mme LEVIEUX épouse BIDEAULT Marie-Pierre, 72 ans
Mme GAUDICHON épouse BAILLY Micheline, 73 ans
M. STROINSKI Philippe, 67 ans
Mme Marguerite VANDENBROUCKE veuve MARAIS, 84 ans
M. Alain OLSZEWSKI, 67 ans
Mme Arlette MENEAU veuve RAVOYARD, 84 ans



Affaires militaires

Les **jeunes hommes** et **jeunes filles** sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent l'âge de **16 ans**. Ces personnes devront se munir du livret de famille de leurs parents.

Calendrier des fêtes et manifestations 2018

JUILLET

Dimanche 22 : Course cycliste

SEPTEMBRE

Dimanche 2 : 36^e Semi-marathon Gien Briare Gien

OCTOBRE

Samedi 27 au dimanche 18 novembre : Salon Européen d'Art Contemporain

NOVEMBRE

Jedi 22 : Concours de Maisons fleuries
remise des prix

Dimanche 25 : Repas de nos Aînés

DÉCEMBRE

Dimanche 2 : Concert à l'Eglise ACSB

Samedi 8 : Téléthon

*Prochainement INAUGURATION
de notre CITY STADE*



Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

1 - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2017 sont insuffisants, le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide de modifier le budget.

2 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Cette modification concerne :

- Les secrétaires de mairie.
- Les rédacteurs.
- Les adjoints administratifs.
- Les techniciens (sous réserve de la parution des arrêtés ministériels des corps de l'Etat de référence).
- Les agents de maîtrise.
- Les adjoints techniques.

3 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES

4 - AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMME : DEMANDE DE DEROGATIONS POUR L'EPICERIE, LA BOULANGERIE ET L'ESPACE SEGUIER (MONTE PERSONNE DE L'ESTRADE)

Au vu des difficultés techniques et financières qu'imposent la mise aux normes accessibilité handicapé de la boulangerie, épicerie et salle polyvalente (monte-personne pour monter à l'estrade), il est envisagé de sursoir à ces mises aux normes définies dans l'ADAP et de proposer des mesures compensatoires ci-dessous :

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- **De demander** des dérogations pour l'épicerie, boulangerie et le monte-personne prévu à l'Espace Séguier (salle polyvalente).
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

5 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA VILLE DE GIEN

6 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU LOIRET.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le transfert de la compétence « fourrière animale » au profit de la Communauté des Communes Giennoises.
- **De prendre acte** de ce que l'adoption de cette compétence nouvelle impliquera la prise en charge du fonctionnement de ce syndicat par la communauté aux lieux et place de ses communes membres, ladite prise en charge étant actuellement basée sur le nombre d'habitants de la collectivité membre et fixée à 0.31 € par habitant.

7 - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La nouvelle répartition pourrait être la suivante :

Communes	Population municipale 2017	Nombre de sièges au 18/10/2013	Accord local pour une nouvelle répartition de 41 sièges
Gien	14 617	17 (+1)	20
Coullons	2 492	5	4
Pailly-lez-Gien	2 393	5	4
Saint-Martin-sur-Ocre	1 237	2	2
Nevoay	1 174	2	2
Saint-Gondon	1 117	2	2
Saint-Brisson-sur-Loire	1 002	2	2
Boismorand	849	2	2
Les Choux	472	2	1
Le Moulinet sur Solin	139	1	1
Langesse	74	1	1
Total		41	41

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- **d'adopter** la nouvelle répartition des sièges de conseillers communautaires telle que définie ci-dessus.

8 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT D'INTERET SCOLAIRE DE SAINT-MARTIN/SAINT-BRISSON

Après avoir entendu en séance l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport par M. le maire.

9 - MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION POUR LE PROLONGEMENT DU PROJET DE LA LIGNE FERROVIAIRE ORLEANS-CHATEAUNEUF VERS GIEN ET BRIARE

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **soutient** la motion présentée de soutien à l'action pour le prolongement du projet de la ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf vers Gien et Briare.

Séance du 21 décembre 2017

1 - AMENAGEMENT SECURITAIRE SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 52 DITE RUE D'AUTRY : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION (volet 3 ter) ET AU TITRE DES PRODUITS DES AMENDES DE POLICE

Après avoir modifié l'emplacement des chicanes à plusieurs reprises, il est proposé de retenir l'aménagement sécuritaire définitif sur la RD 52, entre la rue d'Enfer et la rue des Ruets pour un coût estimé à 8 681,50€ HT soit 10 417,80€ TTC : 3 chicanes avec 2 emplacements chacune pour stationner (celle face à la bibliothèque aura 2 places de stationnement et l'arrêt minute).

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide :

- **De retenir** le projet d'aménagement sécuritaire sur la RD52 entre la rue d'Enfer et la rue des Ruets.
- **De solliciter** auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET une subvention au titre des travaux de sécurité sur les routes départementales en agglomération (volet 3 ter).
- **De solliciter** auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET une subvention au titre des amendes de police.

2 - DEPOT DE DOCUMENTS ET LIVRES ANCIENS DU CHATEAU AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

Suite à la succession du château par la Commune, un ensemble de documents et livres anciens a été conservé.

Monsieur le Maire propose de les remettre au Conseil Départemental du Loiret sous forme de dépôt pour qu'ils soient conservés aux archives départementales.

3 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Giennoises a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a pour fonction exclusive de présenter le projet intercommunal pour les 12 prochaines années. CECI EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** de la présentation effective dudit Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ainsi que la tenue d'un débat sur les orientations générales du dit projet.
- **Mentionne** qu'aucune observation ni avis particulier n'ont été formulés suite à cette présentation.

Séance du 29 mars 2018

1 - COMPTE DE GESTION 2017

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Cédric CHAUVETTE 2^e Adjoint chargé des finances présente au Conseil Municipal, chapitre par chapitre les réalisations constatées au compte administratif 2017.

1) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement dégage un excédent de 443 696,51€.

2) Section d'investissement

La section d'investissement y compris les restes à réaliser dégage un déficit de 117 459,19€.

Le résultat définitif de l'exercice 2017, toutes sections confondues, est de 326 237,32€.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 A L'EXERCICE 2018

Le compte administratif 2017 fait apparaître un résultat de fonctionnement (résultat de l'exercice et excédent de fonctionnement reporté) de 443 696,51 € et un solde d'exécution de la section d'investissement (solde d'exécution de l'exercice et résultat antérieur reporté excédentaire) de -22 535,19€. Le solde des restes à réaliser de l'exercice est de -94 924,00€ (recettes moins dépenses). Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement est de 117 459,19 €.

Après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- **Report** de 326 237,32€ en section de fonctionnement au chapitre 002.
- **Couverture** du besoin de financement de la section d'investissement au 1068 pour 117 459,19€.

4 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES EN 2018

Taxe d'habitation : 13,80 %

Taxe foncière sur le bâti : 18,44 %

Taxe foncière sur le non bâti : 67,10 %

Les taux cités ci-dessus restent inchangés par rapport à l'année 2017.

5 - SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions de chaque association, après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

AS Gien Judo	150 €	Association de Boxe Française	275 €
Association de Gymnastique Volontaire	375 €	Fanfare de l'Ocre	625 €
Association Sainte Solange	125 €	SHOL	50 €
Association des Fêtes pour le Village	275 €	Société de pêche « La Gravière »	275 €
Club du 3 ^e Age	175 €	Univers Cycliste Gien Sport	250 €
Coopérative Scolaire OCCE	225 €	Amicale Animation Les Cigognes	50 €
Education Sport Canin	425 €	Association des Parents d'Elèves APE	125 €

TOTAL : 3 400 €

6 - BUDGET PRIMITIF 2018

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : 908 202,32 €.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT : 466 537,51 €.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET AU TITRE DE L'APPEL A PROJET D'INTERET COMMUNAL (volet 3-2019) CONCERNANT L'ACHAT D'UN CHARGEUR POUR TRACTEUR

Afin de pouvoir entretenir plus facilement les chemins en transportant de la terre et autres gravois, pour effectuer des percées dans les fossés et ainsi permettre l'écoulement des eaux pluviales, il est proposé d'équiper un chargeur à l'avant du tracteur Massey Ferguson pour un montant estimé à 9 068€ HT soit 10 881,60€ TTC.

8 - FIXATION D'UNE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

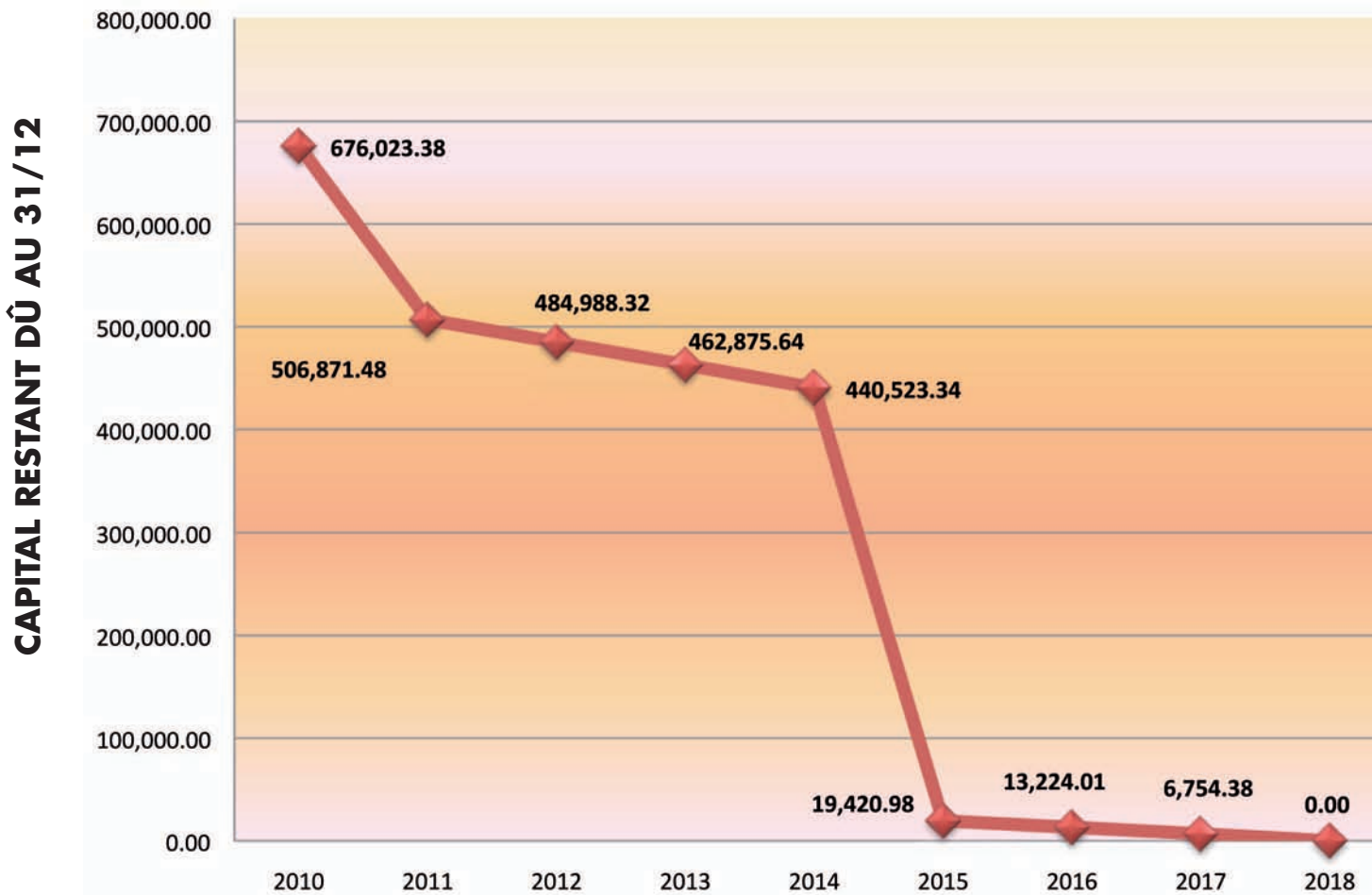
Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Laurent SIMON demande un emplacement sur le parking Groslin afin d'y installer sa camionnette et vendre des pizzas. La vente aurait lieu les mardis de 16h30 à 20h30 et Monsieur SIMON aurait besoin d'utiliser le compteur électrique communal. Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide de fixer** la redevance annuelle à 15€ le m² (emplacement de la camionnette : 15€ x 10m² = 150€/an).

Consultation du détail des conseils municipaux en mairie et sur notre site

Flash info Finances Communales 2018

LE DÉSENDETTEMENT DE LA COMMUNE



La commune s'est totalement désendettée afin de faire face à la baisse des dotations de l'Etat et pour ne pas augmenter les impôts.

Ce désendettement a été effectué sur la période 2010/2018, en deux phases :

- remboursement anticipé de 50 000€ en 2011,
- et transfert du solde d'un emprunt de 406 833€ après négociation à la Communauté des Communes Giennoises en 2015.

Dans les années à venir, la commune devra autofinancer ses investissements en épargnant et /ou en obtenant des subventions.

En effet, la contraction d'un nouvel emprunt n'est plus envisageable car cela entraînerait automatiquement une augmentation de la pression fiscale, la commune n'ayant plus assez de recettes de fonctionnement pour faire face à une éventuelle annuité.

Cédric CHAUVETTE, Adjoint aux Finances



Info Zéro Pesticide

Depuis novembre 2017, notre commune est signataire de la charte « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages ».

Parmi les techniques préventives préconisées pour pallier à l'utilisation des pesticides, les employés municipaux ont mis en place des plantes couvre-sols afin de limiter la levée des herbes indésirables.

De la jachère fleurie a ainsi été semée au pied des murs rue Groslin, le long du mur du cimetière et rue de Gien. La végétalisation embellit notre paysage et améliore notre cadre de vie.

Exemple de jachère fleurie au pied des murs de la rue Groslin.



Grands Buissons



Une série de 3 sorties consacrées aux orchidées du sud-est du Loiret a eu lieu les 6, 20 mai et 3 juin 2018. Celles-ci ont été organisées sur différents sites afin de parcourir le Giennois et de repérer les pieds d'orchidées en floraison.

Les **prochaines dates** des chantiers d'automne aux Grands Buissons, permettant de préserver les orchidées sont : **les samedis 29/09, 27/10, 24/11 et 15/12.**

Cérémonie du 8 Mai

Cette année le soleil était au rendez-vous, notre cérémonie s'est déroulée en petit comité mais la mémoire et le respect étaient de rigueur.

Merci
à toutes les personnes présentes.



Vie Scolaire



C'est le jeudi 28 juin à l'Espace Séguier qu'a eu lieu la remise des dictionnaires, atlas ou livre d'anglais, selon choix du futur collégien en présence des Maires de Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Martin-sur-Ocre. Nous leur souhaitons bonne rentrée pour cette nouvelle étape.

La Fête de la Musique



Belle réussite cette année encore pour la Fête de la Musique le vendredi 15 juin organisée par la Taverne.

Carnaval des familles



Le carnaval organisé par l'Ass. des Parents d'Elèves Saint-Martin / Saint-Brisson le samedi 24 mars a attiré de nombreux enfants des écoles ainsi que leur famille dans le bourg de Saint-Brisson.

C'est sous un beau soleil que tous ont pris part au défilé mené au rythme de la Fanfare de l'Ocre.

Monsieur Carnaval a été brûlé puis les participants se sont tous retrouvés dans l'espace Séguier pour un moment festif et convivial autour de crêpes et de bonbons !

Passage du bus numérique



Le Bus Numérique s'est arrêté le mardi 13 mars dans notre commune. Ce bus, entièrement réaménagé en salle de cours itinérante, sillonne les communes des six départements de la région Centre-Val de Loire à la rencontre de retraités néophytes afin de les familiariser gratuitement avec Internet. 2 ateliers collectifs et gratuits de 3 heures chacun étaient proposés aux saint-brissonnais qui s'étaient préalablement inscrits.

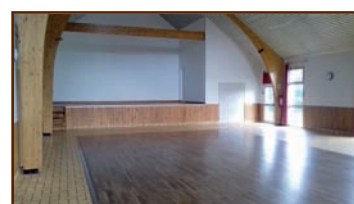
Les ateliers ont affiché complet et les élèves sont repartis enchantés de leur découverte des nouvelles technologies !

Travaux

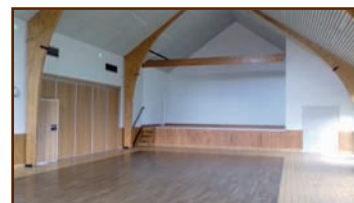
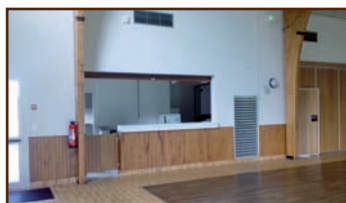
Nos bâtiments ont été rénovés : Espace Séguier et mairie (bureaux et salle de conseil)



Espace Séguier (petite salle)



Espace Séguier (grande salle)



Salle du Conseil Municipal



Réalisation de la Commission Municipale : Communication, Relations Humaines, Promotion de la Commune.

Vice-Présidente : Line FLEURY. Membres : Cédric CHAUVETTE, Laure CROTTÉ, Nelly GACHET, Gérard HUSSLER, Thérèse MÉRANGER, Luc MORIN, Dany RAGU, Corinne RICHARD, Christine RUBLON